



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 février 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Reprise de la session d'organisation de 2007

25 et 26 avril 2007

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentation de candidatures,  
confirmation des candidatures et nominations**

### **Élection de 11 membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population**

#### **Note du Secrétaire général**

##### **Additif**

1. Le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/Fonds des Nations Unies pour la population se compose de 36 membres qui sont élus compte dûment tenu d'une répartition géographique équitable et d'autres facteurs pertinents, afin de veiller à ce que la représentation soit la plus efficace et la plus large possible.
2. Conformément à la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social doit élire, à la reprise de sa session d'organisation de 2007, 11 membres du Conseil d'administration choisis parmi les États Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres d'institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, afin de pourvoir les postes qui deviendront vacants le 31 décembre 2007 à l'expiration du mandat des membres suivants : Bélarus, Canada, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Guyana, Italie, Kazakhstan, Ouganda, Portugal, République populaire démocratique de Corée et Ukraine.
3. Les 11 nouveaux membres seront élus sur la base suivante :
  - Un membre à choisir parmi les États d'Afrique;
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Asie;
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Europe orientale;
  - Deux membres à choisir parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes;
  - Quatre membres à choisir parmi les États d'Europe occidentale et autres États.
4. La composition actuelle du Conseil d'administration figure dans l'annexe à la présente note.



## Annexe

### **Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement/ Fonds des Nations Unies pour la population**

(36 membres; mandat de trois ans)

#### **Composition en 2007**

##### **Huit sièges pour les États d'Afrique**

Algérie (2008), Angola (2009), Bénin (2008), Malawi (2009), Ouganda\* (2007), République centrafricaine (2009), Sénégal (2009), Somalie (2009)

##### **Sept sièges pour les États d'Asie**

Bangladesh (2008), Bhoutan (2009), Chine (2009), Inde (2009), Kazakhstan\* (2007), Pakistan (2008), République populaire démocratique de Corée\* (2007)

##### **Quatre sièges pour les États d'Europe orientale**

Bélarus\* (2007), Fédération de Russie (2008), Serbie (2009), Ukraine\* (2007)

##### **Cinq sièges pour les États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda (2009), Équateur (2008), Guatemala\* (2007), Guyana\* (2007), Jamaïque (2008)

##### **Douze sièges pour les États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne (2009), Belgique (2008), Canada\* (2007), Danemark (2009), Espagne (2009), États-Unis d'Amérique\* (2007), Grèce (2009), Italie\* (2007), Japon (2008), Norvège (2008), Portugal\* (2007), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2008)

---

\* Membre sortant.